



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2019

Date de la convocation : 01 février 2019

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Madame Christelle GUIONIE (titulaire), Monsieur Alain RENARD (titulaire), Madame Carole VEILLARD (titulaire), Monsieur Philippe COURBE (titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (titulaire), Monsieur Serge BAUDY (suppléant), Monsieur Mathieu TRUFFART (titulaire), Mme Marie-Hélène DALIAI (suppléante), Monsieur Bernard PAGES (suppléante), Monsieur Michael FUSEAU (titulaire), Monsieur Patrick PELLETON (titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (suppléant), Monsieur Patrick BAUDIN (titulaire), Monsieur José BLUTEAU (titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (titulaire), Monsieur Jean-Louis SAUMON (titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant)

**DÉLIBÉRATION N°190219_003
CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT POUR LES SERVICES NUMÉRIQUES**

DÉLIBÉRATION N°190219_003 CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT POUR LES SERVICES NUMÉRIQUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 20 décembre 2018,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant les besoins croissants :

- En raison des obligations imposées par l'État : une montée en puissance importante des services actuellement déployés auprès des membres et de leur accompagnement au quotidien,
- Des nouveaux services à conforter ou à déployer

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'augmenter les ressources humaines par le recrutement d'un nouvel agent afin de maintenir la qualité de service existante et de faire face au déploiement des nouveaux services et aux nouvelles obligations.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de la filière technique ou administrative de catégorie A dans le cadre d'emploi des ingénieurs ou des attachés. Les connaissances attendues sont indiquées en annexe dans la fiche de poste.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par des contractuels relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le financement de ce poste sera assuré par les adhésions facultatives des membres.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver la création d'un poste permanent tel que décrit ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2019,
- De bien vouloir m'autoriser, dans les conditions prévues par le statut de la fonction publique territoriale, à recruter un agent titulaire ou non titulaire sur un temps complet.

Annexe : Fiche de poste

DÉLIBÉRATION N°190219_003
CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT POUR LES SERVICES NUMÉRIQUES

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 19 février 2019

Pour expédition conforme,

Le Président
de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT



CONTEXTE :

Le syndicat mixte Gironde Numérique créé le 1er août 2007 regroupe les 27 Communautés de Communes et d'agglomération Girondines ainsi que le Conseil Départemental de la Gironde. Il est en charge du déploiement du futur réseau haut et très haut débit de la Gironde hors Bordeaux Métropole et à l'usage des opérateurs de télécommunications. Depuis novembre 2010, le syndicat développe un projet de mutualisation de services numériques à destination de ses adhérents. Notre action vise à accompagner les collectivités dans le déploiement de services à travers une plateforme de services que le syndicat administre.

GRADE RECHERCHÉ : Ingénieur / Attaché

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI :

Chef de projet gestion de la donnée publique et dématérialisation des processus

MISSIONS :

- Gestion de l'évolution des solutions logicielles de la chaîne de dématérialisation autour des solutions de logiciels libre de l'adullact (parapheur)
- Développement et maintenance des connecteurs Pastell

Gestion

- Porter la démarche de gestion de la donnée publique dans le contexte réglementaire (Archivages, Open Data, RGPD).
- Déploiement sur les territoires des services numériques
- Diffusion des pratiques et formation utilisateurs
- Réunion d'information thématique

Développement

- Connaissance API et Webservices
- Connaissance LAMP

Autres

- Méthode Agile
- Participation à des groupes projets dans la perspective d'intégrer des nouveaux services :

COMPÉTENCES :

- Logiciel libre adullact
- Développement
- Force de proposition et capacité d'écoute
- Connaissance de la réglementation autour des usages numériques
- Connaissance des collectivités locales

PROFIL DEMANDÉ :

- Polyvalent,
- Curieux et Autonome,
- Pragmatique
- Capacité à suivre les évolutions des TIC,
- Permis B obligatoire